



Ensemble luttons contre les plantes invasives

Nous tenons à attirer votre attention sur la présence de plantes invasives sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Les plantes exotiques envahissantes / invasives sont des végétaux introduits par l'homme volontairement ou accidentellement en dehors de leur implantation naturelle. Elles sont considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité après la destruction des habitats et devant la surexploitation des ressources. Elles peuvent avoir des impacts négatifs sur l'économie et/ou la santé publique.

Leurs impacts peuvent être :

- **Écologiques** : la prolifération de ces espèces engendre une régression voire une extinction des espèces locales. (Renouées asiatiques)
- **Santé publique** : certaines plantes exotiques envahissantes peuvent produire du pollen agressif, entraîner des problèmes respiratoires, et causer des brûlures... (Berce du Caucase)
- **Économique** : l'union européenne estime à 12 milliards d'euros par an le coût lié à la présence de ces espèces exotiques envahissantes (animales et végétales) sur son territoire. En effet elles peuvent gêner les secteurs d'activités liés à la pêche, l'agriculture et au tourisme notamment en empêchant la navigation ou provoquer des inondations. (Hydrocotyle fausse renoncule qui envahit désormais la Sambre)

Se débarrasser/ralentir la progression d'une plante invasive

Un arrachage à la main ou une coupe nette des parties aériennes de la plante (feuilles, tiges, fleurs) régulier sont les moyens les plus adaptés pour ralentir la progression, voire faire disparaître totalement les plantes invasives. Tous travaux devront être réalisés avec des gants de jardinage afin d'éviter des brûlures.

Les déchets aériens de plantes invasives doivent être placés dans un sac afin de limiter la dispersion des graines et peuvent être amenés en déchetterie de Solre-le-Château ou d'Avesnelles pour incinération uniquement dans un sac fermé.



La mise en compost, le broyage ou la mise en déchets vert favorisent fortement la progression des plantes invasives. Les terres contaminées par des racines ou des rhizomes de plantes invasives ne peuvent pas être traités en déchetterie.

Face à ces enjeux, il est aujourd'hui plus que nécessaire de lutter contre les plantes invasives. Nous comptons vivement sur votre aide, travaillons ensemble pour ralentir la progression de ces plantes.

Le Vice-Président à la valorisation des déchets, collecte, ressourcerie

Jean-Claude FOVEZ

Le Vice-Président à l'agriculture et au bocage

Ghislain FRANCOIS

Le Vice-Président aux relations extra-communautaires, Parc Naturel Régional, développement durable

Brice AMAND

Un exemple de plante invasive : La Renouée du Japon

La renouée du Japon *Fallopia Japonica* plante terrestre arbustive est la plante invasive la plus répandue dans l'Avesnois.



Extrait du Guide d'identification des plantes invasives du SAGE

Ce sont principalement les activités humaines qui contribuent à sa dispersion dans les milieux perturbés : le long de des routes, sur les rives de cours d'eau... (déchets verts, aménagement paysager, travaux d'excavation avec déplacement de sol). Un seul fragment minuscule de rhizome ou de tige peut donner naissance à un nouveau plant.

La renouée asiatique est particulièrement coriace à toute méthode d'élimination (étouffement par bâche, traitement chimique, etc.), seule une coupe nette au ras du sol très régulière tous les 1 à 2 mois pendant plusieurs années permet de ralentir sa propagation ou de l'éliminer. Une coupe annuelle unique ne fera que stimuler la croissance de la plante.

Apprenez à reconnaître et à signaler la présence de plantes invasives à l'aide du guide d'identification :

➔ Reconnaître une plante invasive : Publication du SAGE. Rubrique « Documentation »

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/6-telechargements/publications-du-sage/>

➔ Partager mes informations en signalant la présence de ces plantes invasives : Rubrique « je participe »

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/les-outils-du-sage/signalement-despece-exotique-envahissante-2/>